

COVID-19 - PRIVILÉGIEZ LES FORMALITÉS EN LIGNE

Publié le 11/05/2020

L'ensemble des services du greffe qui fonctionnent depuis le 17 mars restent accessibles en ligne :

- Effectuez vos formalités (immatriculations, modifications, radiations, dépôt d'actes...) sur www.infogreffe.fr
- Commandez vos documents (extraits Kbis, copies de jugements...) sur notre site internet : commandes.greffe-tc-paris.fr
- Saisissez la juridiction commerciale : tribunaldigital.fr

Pour les avocats : ebarreau.fr

Consultez notre fiche sur les formalités en ligne [ici](#).

Pour limiter les déplacements, les dossiers peuvent être adressés par voie postale :

1 quai de la Corse 75198 Paris Cedex 04 en identifiant le service concerné

Les bornes de délivrance de Kbis (extrait du registre du commerce et des sociétés), situées à l'accueil, sont en service.

Un guichet unique restreint est ouvert au sein du tribunal afin de recevoir les dépôts de documents de 9h à 17h dans le strict respect des consignes sanitaires.